

Comment se convertir à l'islam ?

كيفية الدخول في الإسلام؟

[باللغة الفرنسية]

Traduction et compilation : Anas Lala

ترجمة: أنس لالا

Révision et rajout : Abu Hamza Al-Germâny

مراجعة: أبو حمزة الجرمانى

Publié par le bureau de prêche de Rabwah (Ryadh)

L'islam à la portée de tous !

المكتب التعاوني للدعوة وتوعية الجاليات بالربوة بمدينة الرياض

1429-2008

islamhouse.com

Au nom d'Allah, l'Infiniment Miséricordieux, le Très
miséricordieux

J'aimerais me convertir à l'islam.....	2
L'islam n'est pas « la religion des Arabes ».....	2
La conversion d'une femme ou d'un homme à l'islam	4
Les conditions du témoignage.....	5
La conversion à l'islam dans les faits	7
L'homme qui se convertit à l'islam doit-il se faire circoncire ?.....	8
Soyez serein !	9

J'AIMERAIS ME CONVERTIR À L'ISLAM...

Bonjour. Je suis sur le point de me convertir à l'islam. J'aimerais savoir que doit faire une personne, homme ou femme, pour se convertir à l'islam et pour que cela soit valable. J'aimerais aussi savoir si je dois me faire circoncire. Je voudrais enfin vous dire que j'ai une certaine appréhension liée au fait que je ne connais pas grand-chose de l'islam et que je risque donc, après ma conversion, de commettre sans m'en rendre compte une erreur par manque de savoir sur les règles éthiques, morales et sociales de l'islam. Mon appréhension concerne les autres musulmans : comment vont-ils me percevoir ? Voilà une de mes craintes : d'être jugé par les musulmans et musulmanes.

L'ISLAM N'EST PAS « LA RELIGION DES ARABES »

Réponse :

Avant de répondre à vos questions, je voudrais rappeler quelques points

essentiels : **L'islam n'est pas « la religion des Arabes »**. L'islam est un message universel d'amour et de paix, une conception de l'univers et de la vie sur terre, une volonté de rechercher un accord complet avec ce que Dieu agréé (sens de « soumission », en arabe : « islam »), un ensemble de croyances, de valeurs, de principes et de règles, auquel n'importe quel être humain peut adhérer.

Que l'on soit typé comme un Oriental ou comme un africain à la peau sombre, que l'on soit blond aux yeux bleus ou jaune aux cheveux noir de jais... Que l'on soit un bédouin du désert ou un cadre informatique travaillant dans un gratte-ciel, que l'on soit navigateur voguant sur les eaux bleues ou ouvrier gagnant sa vie à la sueur de son front et à la force de ses bras... que l'on soit d'Orient ou d'Occident... Que l'on soit né dans une famille musulmane ou que l'on choisisse de se convertir à l'islam par conviction profonde et intime, après avoir été adepte d'une autre religion ou après avoir été athée... Que l'on soit homme ou femme... Que l'on soit âgé ou jeune... L'islam accueille toutes celles et tous ceux qui choisissent de plein gré d'adhérer à son message. Et tous ces gens deviennent musulmans et musulmanes au même titre que celles et ceux qui l'étaient déjà avant eux.

Dieu ﷻ dit :

﴿ يَا أَيُّهَا النَّاسُ إِنَّا خَلَقْنَاكُمْ مِنْ ذَكَرٍ وَأُنْثَىٰ وَجَعَلْنَاكُمْ شُعُوبًا وَقَبَائِلَ لِتَعَارَفُوا إِنَّ أَكْرَمَكُمْ عِنْدَ اللَّهِ أَتْقَاكُمْ إِنَّ اللَّهَ عَلِيمٌ خَبِيرٌ ﴾

« *Ô les hommes, nous vous avons créés à partir d'un seul homme et d'une seule femme, et nous avons fait de vous des nations et des tribus pour que vous vous entre-connaissiez. Le plus noble d'entre vous, auprès de Dieu, est le plus pieux d'entre vous. Dieu est omniscient, Grand Connaisseur.* » (Les appartements/13).

Et il dit ﷻ :

﴿ وَمِنْ آيَاتِهِ أَنْ خَلَقَ لَكُمْ مِنْ أَنْفُسِكُمْ أَزْوَاجًا لِتَسْكُنُوا إِلَيْهَا وَجَعَلَ بَيْنَكُمْ مَوَدَّةً وَرَحْمَةً إِنَّ فِي ذَلِكَ لَآيَاتٍ لِقَوْمٍ يَتَفَكَّرُونَ وَمِنْ آيَاتِهِ خَلْقُ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ وَالاخْتِلَافُ أَلْسِنَتِكُمْ وَأَلْوَانِكُمْ إِنَّ فِي ذَلِكَ لَآيَاتٍ لِّلْعَالَمِينَ ﴾

« *Et parmi Ses Signes : Il vous a créés de terre, puis vous voilà des hommes se dispersant [dans le monde]. Et parmi Ses Signes : Il a créé pour vous, de vous-mêmes, des épouses pour que vous viviez la tranquillité auprès d'elles et il a mis entre vous de l'amour et de la tendresse. Il y a en cela des signes pour ceux qui réfléchissent. Et parmi Ses Signes : la création des cieux et de la terre, et la*

diversité de vos langues et de vos couleurs. Il y a en cela des signes pour ceux qui savent. ﴿ (Les romains/20-22).

Aucune contrainte ne peut être exercée sur qui que ce soit pour le convertir à l'islam. Le Coran est clair :

﴿ لَا إِكْرَاهَ فِي الدِّينِ قَدْ تَبَيَّنَ الرُّشْدُ مِنَ الْغَيِّ ﴾

﴿Pas de contrainte en religion : la vérité s'est distinguée de l'erreur.﴾

(La Génisse/256).

Au niveau de la croyance et des grands principes (*Al-Oussoul* c.-à-d. les fondements de la religion reconnus par nos pieux prédécesseurs), il n'y a pas de différences dans l'application des règles de l'islam par rapport à l'environnement dans lequel vivent les musulmans. En revanche, pour ce qui ne relève pas de ces choses-là, une adaptation de certaines règles par rapport au contexte ('ouf) est possible.

LA CONVERSION D'UNE FEMME OU D'UN HOMME À L'ISLAM

Il s'agirait plutôt d'une « reconversion à l'islam », puisque, comme l'a dit le Prophète (sur lui la paix), chacun et chacune naissent en étant prédisposés (*fitra*) à l'aspiration et à la soumission à Dieu, ce qui est le sens du mot « islam ».

En islam, étant donné qu'il n'y a pas de clergé, il n'y a pas de représentant de Dieu sur terre au sens clérical du terme. En effet, en islam, tous les musulmans sont des représentants de Dieu sur terre sans aucune distinction si ce n'est avec la piété. De même, il n'y a pas de baptême comme c'est le cas dans le catholicisme. Pour se convertir à l'islam, il suffit d'accepter qu'« *il n'y a aucune divinité digne d'être adorée en dehors de Dieu et d'accepter que Muhammad (sur lui la paix) est le dernier Messager de Dieu* ». Le mieux est qu'on le fasse devant d'autres personnes, puisqu'il s'agit d'un *témoignage*.

Il est bon que des musulmanes et musulmans, qui sont présents dans le lieu que l'on habite, sachent que l'on s'est reconverti à l'islam. Cela parce que les

musulmans forment une grande communauté (qui n'est basée ni sur la race ni sur la couleur de la peau, mais sur l'acceptation d'une même croyance, conception du sens de la vie et sur le partage de valeurs communes), et le Prophète (sur lui la paix) a souvent rappelé qu'il faut rester attaché à la communauté (*al-jamâ'ah*) (ce d'autant plus qu'il n'y a pas de clergé en islam). Cela est d'ailleurs utile pour maintes occasions : en cas de décès, par exemple, les frères et sœurs pourront prendre les mesures nécessaires pour qu'on soit inhumé aux côtés de ses frères et sœurs musulmans.

LES CONDITIONS DU TÉMOIGNAGE

L'acceptation des deux points mentionnés ci-dessus revient à accepter des choses plus globales, comme :

- vouloir sincèrement adorer Dieu et se soumettre à ce que Dieu veut. Il faut donc adorer Dieu sans rien lui associer et croire que nul ne mérite d'être adoré si ce n'est Dieu seul. Il faut mettre en application ses ordres et ses prescriptions selon ses possibilités.

- croire comme véridiques toutes les paroles de Dieu (le Coran) et tout ce que Muhammad, Son dernier Messager, a montré comme voie (ses actes, ses paroles et approbations). Ce dernier témoignage implique de croire qu'il n'y a aucune personne sur terre qui mérite d'être suivie si ce n'est le Prophète (sur la paix). Nous disons bien « suivie » et non « adorée », car l'adoration n'est vouée qu'à Dieu seul, mais il faut l'adorer comme l'a adoré notre Prophète sans rien ajouter quoi que ce soit à sa législation ou en soustraire quoi que ce soit. C'est cela le réel suivi du Prophète (sur lui la paix).

« Croire en quelque chose », ce n'est pas seulement « savoir l'existence de cette chose », c'est « savoir et accepter de tout son cœur, sans retenue, l'existence de cette chose » et mettre en application ce que ce témoignage implique.

Celui ou celle qui se convertit doit le faire sincèrement pour Dieu et non pas pour rechercher un avantage matériel ou social (quel qu'il soit). Les musulmans et musulmanes n'ont aucune possibilité ni aucun droit de dire d'une personne qu'elle s'est convertie pour obtenir un avantage social. Mais Dieu, lui, sait ce que recèlent les cœurs et il demandera des comptes à chacun et à chacune le jour du jugement.

Dieu dit (selon Abraham) :

﴿وَلَا تُخْزِنِي يَوْمَ يُبْعَثُونَ ﴿٨٧﴾ يَوْمَ لَا يَنْفَعُ مَالٌ وَلَا بَنُونَ ﴿٨٨﴾ إِلَّا مَنْ أَتَى اللَّهَ بِقَلْبٍ سَلِيمٍ ﴿٨٩﴾﴾

« *Et ne me couvre pas d'ignominie le jour où l'on sera ressuscité ﴿٨٧﴾ le jour où ni les biens, ni les enfants ne seront d'aucune utilité ﴿٨٨﴾ sauf celui qui se présente à Dieu avec un cœur sain. ﴿٨٩﴾* (Les Poètes/87-89)

L'attestation que « Nulle divinité ne mérite d'être adorée sauf Dieu » et que « Muhammad est le Messager de Dieu », en expliquant sa signification et en montrant les conditions de cette attestation.

Son sens est le suivant :

« Nulle divinité ne mérite d'être adorée... » signifie : renier tout ce qui est adoré en dehors de Dieu.

« ...Sauf Dieu » signifie : affirmer que l'adoration est réservée à Dieu, sans aucun associé.

Quant aux conditions de cette attestation, elles sont au nombre de huit :

1. La connaissance (de son sens) qui s'oppose à l'ignorance.
2. La certitude qui s'oppose au doute.
3. L'exclusivité du culte (la sincérité) qui s'oppose au polythéisme.
4. La véracité qui s'oppose au mensonge.
5. L'amour qui s'oppose à la haine.
6. La soumission qui s'oppose au délaissement.
7. L'acceptation qui s'oppose au rejet.
8. Le rejet de tout ce qui est adoré en dehors de Dieu.

Certains ont rassemblé ces conditions sous forme de vers :

مَحَبَّةٌ وَانْقِيَادٌ وَ الْقَبُولُ لَهَا

عِلْمٌ يَقِينٌ إِخْلَاصٌ وَ صِدْقٌ مَع

و زَيْدٌ ثَامِنُهَا الْكُفْرَانُ مِنْكَ بِمَا

سِوَى الْإِلَهِ مِنَ الْأَوْثَانِ قَدْ أَلْهَا

Savoir avec certitude, sincérité,

Amour, soumission, mais aussi vérité,

L'acceptation, et huitièmement le rejet,

De tout ce qui, en dehors de Dieu, est adoré.

LA CONVERSION À L'ISLAM DANS LES FAITS

La personne prononce la formule « *Je témoigne qu'il n'y a aucune divinité méritant d'être adorée en dehors de Dieu et que Muhammad est le messager de Dieu* » (En phonétique : *Ach-Hadou ane lâ ilâha illa lahou wa ach-hadou anna Mouhamadane rassouloullahi*). Le mieux est qu'elle le fasse devant d'autres personnes, puisqu'il s'agit d'un *témoignage*.

Après cela, vous êtes musulman(e) avec l'aide de Dieu...

L'équipe d'islamhouse vous félicite et vous souhaite tout le bonheur dans cette vie et dans l'au-delà...

Il y a aussi une autre formule que l'on peut également dire et qui est extraite d'une parole du Prophète (sur lui la paix) : « *Je crois en Dieu, en l'existence des anges, en les Livres de Dieu, en Ses messagers, au Jour dernier, et au Destin (que le bien et le mal ont été prédestinés par Dieu).* »

Il est bon d'informer des musulmans et musulmanes de sa conversion à l'islam. En effet, l'islam est une religion qui appelle à l'union.

À partir de ce moment, on apprendra peu à peu non seulement les actes du culte, mais aussi les règles éthiques, morales et sociales que l'islam offre aux femmes et aux hommes. Cela se fera peu à peu. Il ne faut pas s'angoisser dès le premier instant, et il ne faut surtout pas croire que l'on pourra tout appliquer en peu de temps, mais l'islam est une école de la vie, elle éduque selon chaque

possibilité de la personne. La personne prendra soin d'apprendre sa croyance avant toute chose puis les cinq piliers de l'islam et les mettre en pratique.

Le jour où l'on se convertit, il est mieux de prendre un bain complet (dans certains cas cela peut également être obligatoire), et ceci pour se purifier, car l'islam efface tous les péchés commis avant la conversion, c'est une nouvelle naissance en quelque sorte. D'où le fait de se débarrasser de la pilosité qui se trouve sous les aisselles et sur le pubis (comme les musulmans et les musulmanes le font tout au long de leur vie). En effet, se débarrasser de cette pilosité est un acte de propreté en islam et un signe de la saine nature (*la fitra*).

Certains organismes et instituts délivrent des « certificats d'appartenance à la religion musulmane », certificats établis devant le témoignage, par la personne, de la formule de foi. Ces certificats ne servent pas à prouver aux yeux des autres musulmans sa conversion à l'islam, mais seulement à l'accomplissement du pèlerinage à La Mecque (les autorités saoudiennes demandant souvent, pour des raisons évidentes d'administration, ce genre de certificats). Donc, il serait utile de se le procurer. En France, les grandes mosquées, comme celle de Paris le délivrent.

L'HOMME QUI SE CONVERTIT À L'ISLAM DOIT-IL SE FAIRE CIRCONCIRE ?

Ce qui est certain, c'est que la validité de la conversion ne repose pas sur la circoncision : même au cas où quelqu'un se serait converti, mais ne se serait ensuite pas fait circoncire, sa conversion est en-soi valable. La seule question qui se pose est de savoir si se faire circoncire est obligatoire ou pas, et si le fait de ne pas s'être fait circoncire après s'être converti constitue donc un péché ou pas. D'après les savants Ash-Shâfi'i et Ahmad, la circoncision est effectivement obligatoire, tandis que le savant Abû Hanîfa la recommande fortement (*Al-fiqh al-islâmî wa adillatuh*, p. 461 et p. 2752). Le savant Ash-Shawkânî a donné préférence à l'avis disant que ce n'est pas obligatoire (*Nayl al-awtâr*, tome 1 p. 135). Il y a certes un hadith du Prophète (sur lui la paix) où il a dit :

« *Celui qui se convertit, qu'il se fasse circoncire* »,

Mais Ash-Shawkânî a démontré qu'aucun hadith indiquant le caractère obligatoire de la circoncision n'est authentique (*Nayl al-awtâr*, tome 1 p. 135). Même ceux des savants qui pensent que c'est obligatoire disent qu'au cas où, à cause de

l'âge, il ne serait pas bon pour quelqu'un de se faire circoncire (selon avis médical), alors il ne le fera pas (*Fat'h ul-bârî*, tome 10 p. 419).

SOYEZ SEREIN !

1- Il est vrai que l'islam dit que chaque musulman et musulmane qui assiste à un acte répréhensible, doit rappeler à celui qui le commet ses devoirs vis-à-vis de Dieu. Mais le Prophète (sur lui la paix) a aussi enseigné la progressivité dans le rappel, ce qui est valable pour les musulmans en général, mais aussi et surtout pour ceux qui viennent de se convertir à l'islam. Le Prophète (sur lui la paix) avait envoyé Mou'âdh au Yémen vers la fin de sa vie, alors que la plupart des obligations et des interdictions de l'islam étaient déjà révélées. Or, il lui avait bien recommandé d'être progressif lorsqu'il informerait ceux qui se convertiraient à l'islam des obligations leur incombant :

« Tu vas te rendre auprès d'un peuple de Gens du Livre. Que la première chose à laquelle tu les invites soit l'adoration de Dieu. Lorsqu'ils connaîtront cette adoration de Dieu, informe-les que Dieu a rendu obligatoires cinq prières dans la journée et la nuit. Et lorsqu'ils feront cela, informe-les que Dieu a rendu obligatoire sur eux une aumône qui sera prise de leurs riches et donnée à leurs pauvres... » (Rapporté par Al-Boukhârî et Mouslim).

Les musulmans et musulmanes doivent donc se souvenir de cet enseignement du Prophète (sur lui la paix) et ne pas vouloir tout rappeler (ce qui est fondamental/obligatoire, comme ce qui est secondaire/purement facultatif) à celui ou à celle qui vient de se convertir.

2- Et s'il s'agit de quelque chose de nécessaire qu'il faut rappeler, les musulmans et musulmanes doivent également se souvenir que le Prophète (sur lui la paix) a enseigné dans ce cas la douceur. Surtout vis-à-vis de celui ou celle qui vient d'embrasser l'islam et qui ne sait pas grand-chose de ses règles, pour qui il faut avoir beaucoup de compréhension.

Justement, Mou'âwiya ibn al-Hakam raconte ainsi une expérience vécue auprès du Prophète (sur lui la paix) alors qu'il s'était converti récemment :

« Pendant que j'accomplissais la prière sous la direction du Prophète, quelqu'un éternua. Je dis alors : "Que Dieu te fasse miséricorde !" [Formule que l'on dit en pareille circonstance, mais pas pendant la prière]. Les gens me regardèrent alors avec étonnement. Je leur dis : « Eh bien, qu'avez-vous à me regarder ainsi ? » Ils

se mirent alors à tapoter de leurs mains sur leurs cuisses. Lorsque je vis qu'ils me demandaient ainsi d'observer le silence, je me tus. Lorsque le Prophète termina sa prière... Mes parents peuvent être témoins du fait que je n'ai jamais vu quelqu'un, ni avant lui ni après lui, enseigner d'une meilleure façon que lui. Par Dieu, il ne me blâma pas, il ne me frappa pas, il ne me dit rien de mal. Il me dit :

« En prière, il ne convient pas qu'il y ait quelque chose relevant des paroles des gens. Cette prière n'est que proclamation de la pureté de Dieu, proclamation de la grandeur de Dieu, et récitation du Coran. »

Je lui dis : « Ô Messager de Dieu, il n'y a pas longtemps que j'ai quitté l'état de non-croyance, et Dieu nous a offert l'islam récemment. Mais il y a parmi nous des gens qui se rendent auprès des devins. » Il me répondit :

« Eh bien, ne te rends pas auprès d'eux »... »
(Rapporté par Mouslim, n° 537).

Un autre compagnon du Prophète (sur lui la paix) raconte :

« Nous étions en train de parler de quelque chose. Il n'y avait pas longtemps que je m'étais converti à l'islam, et je dis [par habitude, pour appuyer mon propos] : « Je jure par Al-Lât et Al-'Uzzâ [deux idoles de l'Arabie préislamique] ». Les autres compagnons du Prophète présents me dirent : « Quelle horrible parole as-tu dite là ! Rends-toi auprès du Prophète et informe-le de ce que tu as dit, car nous pensons que tu es peut-être devenu incroyant. » Je me rendis auprès du Prophète et lui racontai ce qui s'était passé. Il me dit : « *Dis trois fois : « Il n'y a aucune divinité en dehors de Dieu, qui est unique et n'a pas d'associé », demande trois fois à Dieu de te protéger contre le démon, souffle sur ta gauche trois fois, et ne redis plus cela.* » (Rapporté par An-Nassâï, n° 3776).

Le Prophète (sur lui la paix) avait compris qu'il n'avait pas fait ce serment par apostasie, mais simplement parce qu'il avait encore l'habitude de le dire et ce serment était encore ancré en lui.

C'est à ce genre de fait, tout à fait prévisible et involontaire de la part de personnes qui viennent de se convertir que se rapporte, d'après le savant Ibn Hajar, cette autre parole du Prophète (sur lui la paix): « *Celui qui fait un serment et a dit : 'Je jure par Al-Lât et Al-'Uzzâ', qu'il dise (aussitôt) : 'Il n'y a aucune divinité en dehors de Dieu'.* Et celui qui a dit : « *Viens jouer à un jeu de hasard* », qu'il donne une aumône. » (rapporté par Al-Boukhârî, n° 4579, et par Mouslim, n° 1647).

Les Arabes d'avant l'islam étaient friands des jeux de hasard avec mise d'argent, et si un musulman fraîchement converti disait par réflexe, sans

réfléchir, à un ami : « Viens jouer à un jeu de hasard », il devra être conseillé avec douceur pour qu'il se repente et il donnera lui-même une aumône à un pauvre pour prendre de bons réflexes et de bonnes habitudes.

3- Enfin, il faut savoir qu'en islam, les musulmans et musulmanes rappellent, ils ne jugent pas. Dieu dit :

﴿وَذَكِّرْ فَإِنَّ الذِّكْرَ يَنْفَعُ الْمُؤْمِنِينَ﴾

﴿ *Et rappel, car le rappel profite aux croyants.* ﴾

(Qui éparpillent/55)

Le Jugement pour les croyances et les actes se fera par Dieu, le jour du jugement. Il est vrai que, dans un pays musulman, – comme dans tous les pays du monde, des juges existent dans des tribunaux qui rendent des jugements juridiques face à une infraction constatée de la loi du pays. Mais ce n'est pas de ce jugement-là que nous parlons. Nous parlons du jugement qui consisterait à dire : « Toi tu iras au paradis ou toi tu iras en enfer ou Dieu ne te pardonnera jamais, etc. Mais ceci n'incombe pas au musulman, car ce genre de jugement est réservé à Dieu seul.

Recherche et traduction : Anas Lala de la réunion

Révision et rajout de quelques éclaircissements : Abu Hamza Al-Germâny

Wallâhou A'lam (Dieu sait mieux).

Que tous ceux qui se seront servis de cet article pour se convertir veuillent bien nous en faire part ...

Publié par le bureau de prêche de Rabwah (Ryadh)

www.islamhouse.com

L'islam à la portée de tous !